

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.**Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage et des politiques sanitaires
transversales****Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles
officiels**

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15

Suivi par : Tél : 01 49 55 58 86

Courriel institutionnel : blacco.sdppst.dgal@agriculture.gouv.fr

NOR : AGRG1104183N

Réf. Interne : SDPPST/BLACCO/11/0039

MOD10.21 E 01/01/11

**NOTE DE SERVICE
DGAL/SDPPST/N2011-8037****Date: 09 février 2011**

Date de mise en application : immédiate
Abrogé et remplace : -
Date limite de réponse/réalisation : -
📎 Nombre d'annexe : Aucune
Degré et période de confidentialité : Voir plan de diffusion / Aucune

Objet : Laboratoires reconnus pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 (génotype de référence et OsHV-1 μ var) chez les mollusques marins.

Textes de référence:

Règlement UE 175/2010 de la Commission du 2 mars 2010 portant application de la directive 2006/88/CE du Conseil en ce qui concerne des mesures de lutte contre la surmortalité des huîtres de l'espèce *Crassostrea gigas* associée à la détection de l'herpès virus de l'huître 1 μ var (OsHV-1 μ var). ;

<http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?val=508907:cs&lang=fr&list=508907:cs.&pos=1&page=1&nbl=1&pgs=10&hwords=&checktexte=checkbox&visu=#texte>

Code rural et notamment ses articles L. 202-1 et R. 202-8 et suivants;

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=E75C6EE7346729126E1471A9DCEB3C5C.tpdjo12v_1?idArticle=LEGIARTI000006583031&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20090602

Arrêté du 19 décembre 2007 «fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux» ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017936605&fastPos=1&fastReqId=1864864412&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Arrêté du 4 novembre 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies (AGRG0825593A) ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019732816&fastPos=1&fastReqId=1043792960&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Arrêté du 18 juin 2010 fixant les conditions générales de demande de reconnaissance des laboratoires d'analyse d'autocontrôle en vue de la recherche d'agents infectieux chez les mollusques marins ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022392303&fastPos=1&fastReqId=1293977773&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Note de service DGAL/SDPPST/N2010-8114 du 21/04/2010 constituant une Liste des laboratoires agréés pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 (génotype de référence et OsHV-1 μ var) chez les mollusques marins.

Note de service DGAL/SDPPST/N2010-8144 du 20/05/2010 constituant un appel à candidatures pour la constitution d'un réseau de laboratoires reconnus pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 (génotype de référence et génotype μ var) chez les mollusques marins.

Résumé: La présente note de service officialise la liste des laboratoires reconnus pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 1 (génotype de référence et OsHV-1 μ var) chez les mollusques marins.

Mots-clés: Maladies des mollusques - Vibrio - Herpès virus - Laboratoire - Reconnaissance - Analyse officielle - Contrôle officiel

Destinataires

Pour information :

- Laboratoires départementaux d'analyses
- Directeurs des DDT, DDTM, DIRM, DDSV, DSV, DD(CS)PP
- Préfets
- ADILVA
- AFLABV
- LNR : Ifremer de La Tremblade
- CNC
- SENC
- DPMA

I. Laboratoires reconnus

La liste des laboratoires reconnus pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 (génotype de référence et OsHV-1 μ var) chez les mollusques marins est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture depuis Thématiques / Santé et Protection des Animaux / Maladies animales / Réseau de laboratoires agréés / Vibrio et Herpès virus chez les mollusques marins - Liste des laboratoires reconnus.

L'adresse informatique pour cette liste est la suivante : <http://agriculture.gouv.fr/maladies-animales>.

II. Réalisation des analyses d'autocontrôles

Sont autorisés à réaliser les analyses d'autocontrôle pour la recherche de bactéries appartenant au genre *Vibrio* (*V. splendidus* et *V. aestuarianus*) et de l'herpès virus OsHV-1 (génotype de référence et OsHV-1 μ var) chez les mollusques marins, suite à l'appel à candidature du 20 mai 2010 suscité, les laboratoires suivants :

1°) les laboratoires reconnus pour ces analyses,

2°) les laboratoires bénéficiant de l'agrément pour ces analyses, listés dans le note de service N2010-8114 du 21/04/2010 suscitée et consultable à l'adresse informatique suivante : <http://agriculture.gouv.fr/maladies-animales>.

III. Laboratoire national de référence

Le laboratoire national de référence pour ces analyses est :

Institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer
Laboratoire de Génétique et de Pathologie
Avenue Mus de Loup
Ronce-les-Bains
17390 La Tremblade
Tel : 05 46 76 26 10
Fax : 05 46 76 26 11
EMail : Tristan.Renault@ifremer.fr

Le sous directeur du pilotage
et des politiques sanitaires transversales

Richard SMITH